

## Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise s'engage de même que les quatre autres communautés de communes du Pays Portes de Gascogne.



Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise s'engage dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

C'est la planification d'une politique de transition énergétique sur une durée de six années avec un plan d'actions opérationnel dans les champs de l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>.

L'enjeu est de répondre à l'objectif national de limitation du dérèglement climatique.

La Lomagne Gersoise a donc élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique, dans les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Les documents (résumé non technique du PCAET – Diagnostics – Stratégie de transition énergétique - Programme d'actions 2019-2024 – Évaluation environnementale stratégique - Avis de l'Autorité Environnementale - Éléments de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale) seront **consultables du 10 mai au 8 juin 2019** sur le site internet et la page qui est consacrée à ce sujet ; l'avis de consultation est d'ores et déjà en ligne.

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public à [pcaet@lomagne-gersoise.com](mailto:pcaet@lomagne-gersoise.com).

